

# LA LETTRE D'ACTU

Notre lettre trimestrielle dédiée  
aux acteurs du patrimoine

## SOMMAIRE

### Regards sur Sienna IM

Le point de vue de Nam DELESPIERRE,  
Responsable de l'offre financière,  
Cheval Blanc Patrimoine

### Où trouver nos fonds ?

Les plateformes disponibles  
pour souscrire

### Focus non coté

Intégrer les actifs non cotés  
dans vos allocations

### Événements

Retour sur nos derniers événements

### Où nous retrouver prochainement ?

Calendrier des événements à venir

### Et enfin, les actualités de Sienna IM

Une distinction qui confirme notre  
expertise

## « Mieux informer, mieux anticiper »

Chers Partenaires,

Ce premier trimestre 2026 confirme le dynamisme de Sienna IM et les opportunités d'investissement offertes à vos clients. Cette dynamique s'appuie à la fois sur la valorisation de nos expertises (Décideurs Magazine, Fortuneo) et sur l'essor des actifs non cotés, soutenu par la Loi Industrie Verte.

Dans cette édition, découvrez nos prochains rendez-vous, notamment nos Roadshows organisés à travers toute la France.

Nos équipes restent à votre entière disposition.  
Bien à vous,



Communication Publicitaire

**Nam DELESPERRE**  
Responsable de  
l'offre financière,  
Cheval Blanc Patrimoine



## Regards sur Sienna IM

### Quel est votre point de vue global sur l'expertise en gestion cotée de Sienna IM ?

« Sienna Investment Managers est aujourd'hui notre partenaire de référence sur les sujets de gestion de trésorerie. Leurs équipes se distinguent par leur pédagogie, leur écoute et leur engagement sincère dans la réussite de nos clients. Ils sont d'ailleurs venus présenter leurs solutions directement au cabinet, devant nos équipes, en répondant à toutes nos questions avec transparence et sans détour.

Cette transparence constitue pour nous un critère essentiel dans la sélection de nos partenaires. Je pense notamment à Lucas, notre interlocuteur dédié : réactif, compétent et toujours disponible pour nous accompagner, y compris en rendez-vous si nécessaire. Dans notre métier, ce type de relation, construite dans la durée et fondée sur la confiance, est rare et précieuse. »

### Quels sont les fonds ou les expertises de Sienna que vous mettez en avant, et pourquoi ?

« Leur fonds de trésorerie répond à une problématique concrète que nous rencontrons régulièrement sur le terrain :

Des clients engagés en private equity qui disposent de liquidités en attente d'appels de fonds, ou encore des chefs d'entreprise qui souhaitent faire travailler leur trésorerie sans l'immobiliser pendant des mois.

Jusqu'à présent, les solutions disponibles étaient souvent soit peu performantes, soit trop rigides, voire les deux. Le fonds Sienna Trésorerie Plus<sup>(2)</sup> s'inscrit dans une approche visant à optimiser le couple liquidité/rendement, la maîtrise du risque et la simplicité opérationnelle. »

## Où trouver nos différents fonds ?

Nos fonds sont accessibles sur une sélection de plateformes et au sein de certains contrats d'assurance <sup>(1)</sup>. La liste est fournie à titre indicatif et n'est pas exhaustive.

NOM DU FONDS	CODE ISIN	GENERALI	CARDIF	NORTIA	INTENCIAL	GRESHAM	CNP	BOURSE DIRECT	SPIRICA	LA FRANCE MUTUALISTE	AG2R LA MONDIALE
SIENNA TRÉSORERIE PLUS <sup>(2)</sup> (Part B)	FR001400EBM4			●	●	●					
SIENNA DETTE PRIVÉE DÉFENSE EUROPE (Part A)	FR0014010JA4			●					●	●	●
SIENNA DIVERSIFIÉ FLEXIBLE MONDE (Part R-C)	FR0013424090	●	●	●			●	●	●	●	●
SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DÉFENSIF (Part R-C)	FR0013424041	●	●	●				●	●		
SIENNA ACTIONS EURO SOUVERAINETE (Part R-C)	FR001400ZEV4	●	●					●			
FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION (Part A3) <sup>(3)</sup>	FR001400LQU0	●	●	●		●	●				●

(1) Données au 08/04/2026. Les fonds sont disponibles en « AV » : Assurance Vie, PER, ou en « CTO » : Comptes-Titres Ordinaires. (2) Le fonds est réservé aux investisseurs professionnels au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre et aux investisseurs autorisés par le prospectus. (3) Le fonds présente une durée de blocage initiale de 5 ans à compter de date de création du fonds.

Communication Publicitaire  
RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

## Focus fonds

### Intégrer les actifs non cotés dans vos allocations

Les marchés privés (non cotés) connaissent un essor important. Ils permettent d'accéder à des entreprises et projets généralement réservés aux investisseurs institutionnels, tout en apportant une **diversification complémentaire** et un **potentiel de performance sur le long terme, en contrepartie d'un risque de perte en capital**.

En contrepartie, ces investissements impliquent un **horizon de placement plus long** et une **liquidité plus limitée**.

Les actifs non cotés offrent ainsi un accès direct **à l'économie réelle**, avec des moteurs de performance souvent absents des marchés cotés.

Dans ce contexte, la **Loi Industrie Verte** oriente progressivement l'épargne longue (PER, assurance-vie en gestion pilotée) vers ces actifs, en introduisant notamment des quotas minimums dans certaines allocations par défaut.

Intégrer du non coté dans une allocation permet ainsi de diversifier les sources de performance, d'accéder à des opportunités différenciantes et de viser un potentiel de rendement sur le long terme. En contrepartie, ces investissements présentent un risque de perte en capital, une liquidité réduite et nécessitent un horizon de placement adapté.

### Nos solutions clés en main :

#### FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION\*

Code ISIN : FR001400LQU0 (part A3)

Une porte d'entrée **diversifiée** sur les marchés privés.

- Exposition multi-actifs (private equity, dette privée, infrastructures...)
- Allocation optimisée pour équilibrer rendement et risque
- Expertise Sienna dans la sélection et la gestion
- Risque de perte en capital
- Risque de liquidité lié à la présence d'actifs non cotés
- Risque lié à la valorisation des titres non cotés détenus pas le fonds



#### SIENNA TRÉSORERIE PLUS\*\*

Code ISIN : FR001400EBM4 (part B)

Une solution dédiée à l'optimisation de la trésorerie, combinant **prudence** et **recherche de rendement**.

- Positionnement défensif
- Alternatives aux supports monétaires traditionnels
- Gestion active de la liquidité
- Risque de taux
- Risque de crédit
- Risque de durabilité
- Risque de liquidité



#### SIENNA DETTE PRIVÉE DÉFENSE EUROPE\*\*\*

Code ISIN : FR0014010JA4 (part A)

Une **stratégie ciblée** sur un secteur stratégique au cœur des priorités européennes.

- Exposition à la dette privée dans la défense
- Revenus potentiellement réguliers et visibilité sur les flux
- Contribution à la souveraineté européenne
- Risque de perte en capital
- Risques liés à l'investissement dans des entreprises du secteur de la défense et de l'armement
- Risque d'illiquidité



\*La diffusion de ce document ainsi que l'offre ou l'acquisition de parts du fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à acquérir des parts du fonds. Le fonds présente une durée de blocage initiale de 5 ans à compter de date de création du fonds. \*\*Ce fonds est strictement réservé aux investisseurs professionnels au sens de la Directive européenne MIF II (2014/65/UE), agissant pour compte propre, ainsi qu'aux investisseurs expressément autorisés par le prospectus. La souscription, l'acquisition ou la détention de parts du fonds peuvent être soumises à des restrictions légales ou réglementaires dans certains pays ou à l'égard de certaines personnes. Il appartient à chaque investisseur de vérifier qu'il est légalement habilité à souscrire ou acquérir des parts du fonds et que cette opération n'est pas contraire aux dispositions qui lui sont applicables. Ce produit n'est pas destiné aux investisseurs particuliers et ne constitue en aucun cas une offre ou une recommandation personnalisée. \*\*\* Sienna Dette Privée Défense Europe est un fonds professionnel spécialisé fermé géré par Sienna AM France. Compte tenu du caractère illiquide de l'investissement, il est recommandé aux porteurs de diversifier leurs investissements et de n'investir dans le fonds qu'un faible pourcentage de leur portefeuille d'investissement global. Sienna Gestion agit en tant que distributeur de l'offre.

Communication Publicitaire

## Retour sur nos évènements !

### JANVIER

- CARDIF, Lille (21)
- ADUNEA, Paris (27)
- NORTIA, Strasbourg (28)

### FÉVRIER

- CNP, Toulon (4)
- CNP, Nice (5)
- CNP, Metz (10)
- TRIANGL', Univ. d'hiv. (17-18)

### MARS

- NORTIA, Nancy (4)
- CNP, Aix-en-Provence (18)



Rencontre des partenaires CGP  
**CNP Alysés**  
À Paris  
Le 25 et 26 mars 2026



Déjeuner CGP

*Sienna x Vie Plus*  
À Paris  
Le 7 avril 2026



Le Talk #1

*Club Patrimoine*  
À Paris  
Le 14 avril 2026

## Où nous trouver prochainement ?

**20 au 23 avril**

**Roadshows de nos commerciaux :**

- 20 - Bordeaux,
- 21 - Arles,
- 22 - Montpellier,
- 23 - Clermont-Ferrand.

[@equipe.commerciale@sienna-im.com](mailto:@equipe.commerciale@sienna-im.com)

**8 au 12 juin**

**MEET 2026, Nortia**

## On parle de nous ?

Chaque jour, **la souveraineté** de l'Europe est mise à l'épreuve : participez directement au financement de l'industrie de la défense européenne.

Pour découvrir l'article, **cliquez ICI**



Communication Publicitaire

## Distinctions du moment



**Sienna Investment Managers a obtenu le prix de la rédaction 2026 dans la catégorie « Non coté - Dette privée » lors des Pyramides de la Gestion de Patrimoine !** 🏆

Cette distinction récompense la qualité et la constance de notre expertise, et souligne notamment la pertinence de notre fonds Sienna Dette Privée Défense Europe.

Une belle reconnaissance de notre engagement à créer de la valeur durable pour nos investisseurs.

Source : Investissement Conseils

## Abonnez-vous

**NOUVEAU FORMAT – La dette privée à l'honneur**

Chaque mois, nos gérants et experts partagent leurs convictions, décryptent les tendances de marché et analysent les temps forts économiques. Cette édition s'enrichit désormais d'un focus dédié à la dette privée pour une lecture plus complète des opportunités.

**Recevez la « Lettre Marchés et Convictions » mensuelle en CLIQUANT ICI.**



sienna-im.com

Suivez-nous sur LinkedIn

## Contacts



**Pierre-Antoine NONOTTE-VARLY**  
Directeur du Développement

06 17 15 18 85  
pa.nonotte-varly@sienna-im.com



**Laetitia GAUDENZI**  
Chargée de Relations Investisseurs

06 59 22 66 56  
laetitia.gaudenzi@sienna-im.com



**Lucas PRESIER**  
Chargé de Relations Investisseurs

06 65 27 59 25  
lucas.presier@sienna-im.com



**Bilel MARJAOUI**  
Chargé de Relations Investisseurs

07 61 59 57 50  
bilel.marjaoui@sienna-im.com



**Cyril GRINBLAT**  
Chargé de Relations Investisseurs

06 65 81 65 02  
cyril.grinblat@sienna-im.com

### AVERTISSEMENT :

Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com). En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées. Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.

Achévé de rédiger par les équipes LISTED ASSETS de SIENNA INVESTMENT MANAGERS le 22/04/26